

**Département de la Charente-Maritime
Commune de SOUBRAN**

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2023
à 20h30
à la Mairie de Soubran**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Date de convocation du conseil municipal : le 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures trente,
Les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le maire, se sont
réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-
10, L2121-11 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de
Madame Maud MAINGOT, le maire,

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes MAINGOT Maud, KLINUSKI Céline, JEANNEAU Christelle, Mrs RIPPE François,
SAMSON Thierry,

Absents :

Mrs ARDOUIN Nicolas, PLAT Frédéric, PERODEAU Bernard.

Pouvoirs : Mr PLAT Frédéric donne pouvoir à Mme JEANNEAU Christelle

La séance débute à 21h02.

Mme KLINUSKI Céline est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Approbation des Procès-Verbaux du 13.04.2023 et du 20.06.2023**

➤ **Délibération à l'ordre du jour :**

- 1) Subvention à l'ATEL ;
- 2) Délibération pour la durée des amortissements ;
- 3) Adhésion au Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime ;
- 4) Avis sur le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- 5) Vente d'un bâtiment communal ;

➤ **Questions diverses**

- **Approbation des Procès-Verbaux du 13.04.2023 et du 20.06.2023**

Mme le Maire retrace les grandes lignes des séances du 13.04.2023 et du 20.06.2023.

Mme JEANNEAU Christelle n'est pas d'accord pour approuver le procès-verbal du 20.06.2023. Elle informe également que Mr PLAT Frédéric dont elle a pouvoir n'est pas d'accord non plus avec celui-ci.

Mme le Maire lui demande ses raisons.

Mme JEANNEAU Christelle indique que ce qui est inscrit dessus est faux.

Mme le Maire lui explique que celui-ci est la retranscription des échanges entre les membres du Conseil qui a eu lieu ce jour-là et qu'elle était absente.

Mme KLINUSKI Céline informe Mme JEANNEAU Christelle que le dictaphone dont elle s'était servi ce jour-là est disponible à la mairie pour être écouté.

Les deux procès-verbaux sont approuvés à la majorité.

➤ **Délibération à l'ordre du jour :**

1) Subvention à l'ATEL

Madame le Maire expose que lors de la séance du Conseil Municipal, il a été prévu d'attribuer une subvention de 100 € pour l'ATEL.

Dernièrement, des travaux ont été effectués par l'ATEL sur la Commune, lors de la commande il a été choisi de bénéficier du tarif adhérent qui prévoit le versement d'une subvention de 1 € par habitant, ce qui représente pour la commune de Soubran (415 habitants), soit $415 \times 1 \text{ €} = 415 \text{ €}$.

Il convient donc d'ajuster le versement de la subvention, $415 \text{ €} - 100 \text{ €} (\text{versée en août 2023}) = 315 \text{ €}$, il reste un solde de 315 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'accorder 315€ de subvention à l'ATEL.

2) Délibération pour la durée des amortissements

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les communes de moins de 3500 habitants doivent par obligation, amortir uniquement les participations versées au Département.

Suite à l'adoption de la M 57 au 1^{er} janvier 2023, et conformément à la réglementation, il convient donc de fixer les durées d'amortissement de ces participations au compte c/204xxx.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour 0 voix contre et 0 abstention décide l'amortissement linéaire, par dérogation, sur 5 ans pour tous travaux et études mandatés par participation communale du Département.

3) Adhésion au Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime

En tant que propriétaire et Commune pilote dans la mise en œuvre de la Politique du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la Commune est sollicitée pour adhérer au Groupement de Développement Forestier.

Cette adhésion permettrait de :

- participer aux réunions d'information ;

- documentation technique et informations spécifiques ; bulletin « Échos forestiers », documentation générale et fiche technique ;
- conseils individuels personnalisés ;
- regroupement des propriétaires pour une gestion concertée des massifs forestiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'adhérer au Groupement de Développement de la Charente-Maritime.

4) Avis sur le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sur la Commune d'Angoulême porté par CALITOM en partenariat avec la Communauté de Commune de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais afin de tendre vers une autonomie du territoire en matière de gestion des déchets non valorisables, de sortir de la technique de la mise en décharge pour s'orienter vers la valorisation énergétique, de réduire la dépendance aux opérateurs privés et de permettre aux collectivités une meilleure maîtrise des coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 4 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions :

- D'émettre un avis favorable au projet de création d'une Unité de Valorisation Énergétique à Angoulême porté par Calitom en partenariat avec la CDC de Haute Saintonge et le SMICAL du Libournais.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

5) Vente d'un bâtiment communal

Mme le Maire expose :

Conformément à l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation de l'immeuble sis 06 Avenue de l'Océan 17150 Soubran qui n'est plus affecté à un service public depuis le 04 janvier 2023,

Vu la réalisation du projet suivant : VENTE

Mme le Maire propose le déclassement de l'immeuble sis 06 Avenue de l'Océan 17150 Soubran.

Mme JEANNEAU Christelle explique que la vente future de ce bâtiment devrait être consultative auprès des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 4 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention de déclasser l'immeuble sis 06 Avenue de l'Océan 17150 Soubran et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

➤ Questions diverses

* Réunion le 11 octobre 2023 à 10h30, salle 1 de la CDCHS concernant les personnes en détresse morale.

* Maison de la Vigne et des Saveurs à ARCHIAC propose une large gamme de produits, environ 80 producteurs sont référencés dans leur boutique.
Horaires : en semaine 14h00/18h00 et le week-end 10h00/18h00.

*Un administré a fait une demande écrite pour un miroir de sécurité devant chez lui.
Mme le Maire et le Conseil n'y voit aucun inconvénient.

*Mme le Maire rend compte de sa décision prise par délégation pour un virement de crédit du compte 011 au compte 014.

*Le poste informatique du secrétariat a été renouvelé : 1 Pc portable, reconditionnement du poste maître et un PC (tour + écran).

*Mr Raphaël Gérard, Député de notre circonscription nous informe que le projet de brigade de gendarmerie mobile envisagé à Montlieu la Garde a été retenue par le Président de la République.

*La Commune a été sollicité par la Sous-préfète de Jonzac pour une demande de logement pour une personne seule.

*Bornage le mardi 10 octobre à 9h00 au lieu-dit Fond Marguerite.

*Journée des Elus du Territoire le mardi 17 octobre à 16h00 sur le site de la centrale de Brauds et Saint Louis.

*Désignation d'un référent laïcité au prochain Conseil Municipal.

*La Mairie et l'école ne sont toujours pas raccordés à la fibre.
Cela devrait être fait mais avec une estimation du raccordement en janvier 2024.

*Label national « Villages et Villes Citoyen(ne)s »
dossier de candidature à retirer en ligne www.ville-citoyenne.fr .
Date limite de candidature le 31 octobre 2023.

Mr PLAT Frédéric arrive à 21h15.

*Mme KLINUSKI Céline aimerait qu'un courrier soit fait pour les parents d'élèves qui stationnent mal aux abords de l'école.

*Mme KLINUSKI Céline évoque un projet de jeux de plein air sur le terrain de pétanque.
2 devis ont été demandés.

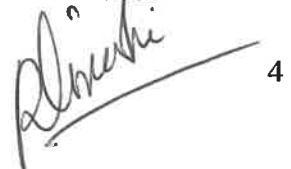
*Depuis le début de l'année, il y a eu 4 naissances sur la commune.
Mme le Maire veut offrir à ces familles un arbre de naissance avec une plaque au stade ou sur une bande de terrain nue.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h22.

Le Maire,
Maud MAINGOT



La secrétaire de séance
Céline KLINUSKI



4